



## Le TRAJET DOMICILE TRAVAIL EN VELO OU EN 2 ROUES MOTORISES DEJEUNER DEBAT 12/14 MERCREDI 25 AVRIL 2018 CIRCUIT DANIEL PESCHEUR COMPTE RENDU

Présentation d'Armelle ROUBELET, Toulouse Métropole : les statistiques des accidents corporels sur le territoire de la Métropole Toulousaine, bilan sur 5 années (en pièce jointe).

Définition de l'accident corporel : <https://www.securite-routiere-az.fr/a/accident-corporel/>

Un accident corporel de la circulation est un accident ayant fait au moins une victime à la différence d'un accident matériel qui ne crée que des dommages matériels. Dans le cadre de l'élaboration des statistiques de l'accidentalité, cette définition a été encadrée par un arrêté du ministère en charge des transports et du ministère en charge de la santé dont la dernière version date du 27 mars 2007.

Un accident corporel (mortel ou non mortel) de la circulation routière :

- implique au moins une victime,
- survient sur une voie ouverte à la circulation publique,
- implique au moins un véhicule routier.

Un accident corporel implique un certain nombre d'usagers.

Parmi eux, on distingue :

- Les victimes : personnes impliquées décédées ou ayant fait l'objet de soins médicaux,
- Les indemnes: personnes impliquées non victimes.

Parmi les victimes, il faut distinguer :

- Les personnes tuées à trente jours : victimes décédées sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident,
- Les personnes blessées hospitalisées : victimes admises comme patients dans un hôpital plus de 24 heures,

Les personnes blessées légèrement: victimes ayant fait l'objet de soins médicaux, non hospitalisés ou admises comme patients à l'hôpital moins de 24 heures.

Les forces de l'ordre lorsqu'elles sont appelées sur le lieu d'un accident remplissent une fiche nommée : Bulletin d'analyse des accidents de la circulation (BAAC). Ces fiches sont centralisées au niveau de l'Observatoire interministériel de la sécurité routière. C'est à partir de ces fiches que sont établies les statistiques nationales de l'accidentalité.

Le CEREMA : <https://www.cerema.fr>

Les métiers du Cerema s'organisent autour de 9 champs d'action complémentaires visant à accompagner les acteurs territoriaux dans la réalisation de leurs projets.

- AMENAGEMENT ET COHESION DES TERRITOIRES
- VILLE ET STRATEGIES URBAINES
- TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT
- ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES
- PREVENTION DES RISQUES
- BIEN-ETRE ET REDUCTION DES NUISANCES
- MOBILITE ET TRANSPORT
- INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT
- HABITAT ET BATIMENT

En matière de sécurité routière, le CEREMA produit régulièrement des fiches techniques, qui peuvent être téléchargées gratuitement :

<https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/savoirs-base-securite-routiere-mise-place-politique-locale>

A retenir de ces statistiques :

Les 2 Roues Motorisés représentent 1% des déplacements (chiffres INSEE, sur un territoire de 179 communes) et 50% des accidents corporels, ainsi que 50% des tués.

Les vélos représentent 2% des déplacements et 12% des accidents corporels. Mais il convient de pondérer ces chiffres, car la part modale du vélo est de 12% en milieu urbain.

Intervention de F. VIVES de la Carsat :

« Sur le trajet domicile-travail, les 2R sont impliqués dans 1/3 des accidents.

D'autre part, certaines professions sont plus concernées, telles que l'hôtellerie et la propreté. »

Présentation de Yannick BLANES, « Monsieur MOTO, Toulouse Métropole : les 2 Roues Motorisés (2RM) et le circuit Daniel PESCHEUR (en pièce jointe).

Le circuit Daniel PESCHEUR : <https://www.toulouse-metropole.fr/circuit-daniel-pescheur>

CLUB ENTREPRISES SECURITE ROUTIERE TOULOUSE GARONNE  
14 Av. du Grand Ramier CS 34247 31432 TOULOUSE CEDEX 4

Mail : [clubentsecrout31@gmail.com](mailto:clubentsecrout31@gmail.com) SIRET : 440 108 884 00022 CODE APE : 913 E

Les questions :

« Qu'est-ce que le simulateur moto, »

<http://www.motomag.com/Le-Honda-Riding-Trainer-4600.html#.WuCaFciFOM8>

<http://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/spip.php?article112>



Ce simulateur est présenté lors des opérations de sensibilisation à la sécurité routière, dans les entreprises qui souhaitent mener des actions de prévention.

« La problématique des tourne à gauche ».

C'est la première cause des accidents des 2RM. Ou bien l'automobiliste perçoit mal le 2RM lorsqu'il tourne à gauche, et apprécie difficilement la distance qui le sépare du 2RM. Ou bien le motard qui remonte la file de circulation et ne prévoit pas que l'automobiliste va tourner à gauche.

Présentation d'Arnaud TURLAN, Toulouse Métropole, le Plan vélo .

<https://www.toulouse-metropole.fr/missions/deplacement/plan-velo>

Les documents à télécharger :

LE GUIDE PRATIQUE "LE VELO AU QUOTIDIEN »,  
LE DOUBLE SENS CYCLABLE - MODE D'EMPLOI,

Et toutes les cartes des itinéraires cyclables.

Le calcul d'itinéraires avec Geovelo :

<http://www.geovelo.fr/toulouse/itinerary/search?profile=MEDIAN&bikeType=TRADITIONAL>

Les questions :

« La problématique des potelets positionnés sur les bandes et pistes cyclables, de manière à empêcher le stationnement des véhicules »

Ces potelets sont « à mémoire de forme », et donc ne présentent aucun danger pour les cyclistes. Ils sont utilisés pour lutter contre l'incivisme des automobilistes. On ne peut pas mettre un gendarme ou un policier derrière chaque conducteur !

« Les ilots centraux »

Contrairement à une idée reçue, ce type d'aménagement a montré son efficacité pour les 2RM et les piétons : le nombre d'accidents a été divisé par 2 sur les voies concernées.

De plus, les ilots sont franchissables par les voitures pour doubler un vélo.

« Intermodalité vélo TER », « rames métro dédiées au vélo »,

Ces questions seront traitées lors du prochain débat sur la thématique du trajet domicile travail en transport en commun (TER et TISSEO).

« Stationnement des vélos à l'aéroport »

Les services de Toulouse Métropole sont prêts à mettre en place du stationnement, à la demande de l'exploitant de l'aéroport.

« Pourquoi la prime à l'achat d'un VAE a-t-elle été supprimée ? »

La demande est actuellement à l'étude. L'Etat est disposé à contribuer à l'achat d'un VAE, à la condition que la collectivité s'associe à la démarche.

« Existe-t-il des formations adaptées à l'usage du vélo en ville ? »

La Maison du vélo <http://www.maisonduveletoulouse.com/>

A mis en place des animations autour de la pratique du vélo en ville, et intervient régulièrement auprès des entreprises par le biais d'ateliers.



toulouse  
métropole



Présentation de Thomas BERTET, Maison du Vélo (en pièce jointe).

A retenir : le risque routier à vélo diminue avec l'augmentation de la pratique du vélo.

La Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB), réalise des dépliants pour des opérations de sensibilisation à la pratique du vélo. <https://www.fub.fr/>

Le dépliant de sensibilisation à l'utilisation du vélo pour les trajets domicile-travail : <https://www.fub.fr/boutique/documentation/depliant-velo-travail>

En cas de problème lié à la voirie, il est possible de contacter Allo Mairie : <http://www.toulouse.fr/web/prevention-securite/allo-toulouse>

### Conclusion

Alain SAINT-IGNAN Président du Club Entreprises Sécurité Routière remercie l'ensemble des participants et intervenants, plus d'une trentaine d'entités privées ou publiques étaient présentes et il souligne la qualité des débats menés par les différents intervenants.

Rendez-vous pour le prochain débat 12/14 (vous serez informé de la date et du lieu sur le thème :

« Le trajet domicile travail et les transports en commun ».

Fin du débat à 13h15 .